



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Gustave GOUVEIA (Lanobre) à Éric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 30

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 07 octobre 2021

20211012005DE

OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE DANS LE CADRE DE PETITES VILLES DE DEMAIN

La signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain a été effectuée le 23 avril 2021, la Communauté de communes Sumène Artense et la commune d'Ydes se sont engagées dans la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale.

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'État, la Communauté de Communes Sumène Artense, la ville principale et les communes membres volontaires, et toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat. La démarche ORT offre aux communes les outils juridiques et financiers pour agir au plan local sur les effets de perte d'attractivité du centre-ville tout en étant inscrite dans une réflexion à plus large échelle.

L'objectif est de recruter un bureau d'études qui aura pour but d'établir :

- Un diagnostic territorial
- D'élaborer une stratégie de concertation
- De partager ensemble une vision territoriale,
- De définir une stratégie de l'organisation et du développement du territoire et d'élaborer des préconisations visant le renforcement de l'attractivité des bassins de vie de la Communauté de Communes Sumène Artense
- De définir des zonages d'intervention
- D'élaborer un projet de convention pour la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation

Territoire

Sous-préfecture de Mauriac

La Banque des Territoires apporte un co-financement à hauteur de 50% sur la réalisation de cette étude. Le Conseil départemental du Cantal étant l'instructeur local.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/10/2021
015-241501055-20211012-20211210005DE-DE

Les axes qui seront privilégiés dans l'étude sont :

- Le volet amélioration de l'habitat et du bâti ancien
- Le volet développement économique, commercial et touristique
- Le volet urbanisme, dont la mise en valeur de l'espace public, du paysage et du patrimoine
- Le volet accessibilité au territoire et mobilité
- Le volet adaptation territoriale au changement climatique et transition écologique
- Le volet social et accès aux équipements, services publics ainsi que l'offre culturelle et de loisirs

Il est donc proposé au Conseil communautaire de lancer cette étude pré opérationnelle.

Après en avoir délibéré par 31 voix pour et 1 abstention (Jean-Pierre GALEYRAND), le Conseil communautaire :

- Décide de lancer une étude pré-opérationnelle
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude ;
- Autorise le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 12 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Marc MASONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 19/10/2021

Affichée ou notifiée le 19/10/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MASONNEUVE

La présente délibération n'est pas susceptible d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/10/2021 015-241501055-20211012-20211210005DE-DE